

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020 A 20H00

**PRESENTS :** Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, ESPITALIER Vincent, LABBAYE Bernard, GRAFFOULIERE Daniel, MONTAGNE Thomas, CHOTARD Stéphane, GONZALEZ Patrick,

Mesdames VITALE Bernadette, GIMENEZ Anne-Marie, MARQUAIRE Danielle, DE LUZE Laurence, DUPONT Gwenaëlle, MABY Danièle, REBOUL Odile

**ABSENT :** TREMELO Michel, procuration à Bernadette VITALE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Thomas MONTAGNE

---

### **Rapport de deux décisions du Maire :**

Encaissement d'un don de 50 euros

Renonciation au Droit de Préemption Urbain (DIA JURET)

### **1) APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLU**

Vu l'arrêté municipal n° 043-2019 en date du 23 mai 2019 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du PLU;

Entendu les avis des personnes publiques associées (PPA);

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Monsieur le Maire indique que pour tenir compte des remarques émises par les PPA et lors de l'enquête publique, le dossier a été modifié.

POUR : 13

CONTRE : 2 (Mme REBOUL, M. GONZALEZ)

### **2) PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU**

Monsieur le Maire indique que la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme peut être utilisée conformément aux dispositions des articles L.153-36, L.153-45 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Monsieur le Maire présente l'objectif de cette modification simplifiée du PLU :

Il s'agit de préserver la diversité commerciale sur le village en délimitant un secteur au titre de l'article L.151-16 du CU et en définissant les prescriptions adaptées à cette préservation.

Monsieur le Maire explique que cette procédure est engagée à l'initiative du Maire, et que le Conseil Municipal devra délibérer pour fixer les modalités de la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée du PLU. Il précise que ces modalités seront définies par délibération du Conseil Municipal ultérieurement lorsque le dossier aura été établi.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer :

POUR : 13

ABSTENTIONS : 2 (Mme DUPONT, M. MONTAGNE)

### **3) ECO QUARTIER DES ESPINASSES : COMPLEMENT D'ACQUISITIONS FONCIERES POUR LE PROJET DE GROUPE SCOLAIRE ET L'ECOQUARTIER / DEMANDE DE FRAT 2020**

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, la Région propose aux communes un dispositif d'accompagnement, le Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT).

Cette subvention a pour objet de financer des opérations concourant à l'amélioration du cadre de vie et du développement local.

La commune a pour objectif d'aménager dans une zone à urbaniser au lieu-dit « les Espinasses » un ECO-QUARTIER proposant une mixité fonctionnelle et générationnelle comprenant la réalisation d'un groupe scolaire, d'une structure d'hébergement pour personnes âgées et de logements sociaux.

Pour permettre la réalisation de cette opération exemplaire de mixité sociale, la commune doit acquérir la parcelle A 734 d'une surface totale de 2175 m<sup>2</sup> pour un montant de 87.000 € auquel il convient de rajouter environ 3 000 € de frais d'acquisition, soit une enveloppe financière de 90 000 € en vue d'aménagements complémentaires pour le groupe scolaire et l'Ecoquartier.

Le Plan de Financement prévisionnel cette acquisition foncière s'établit comme suit :

REGION SUD SUBVENTION FRAT 2020	66 000.00€
Autofinancement	24 000.00€
TOTAL	90 000.00€

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver l'opération et le plan de financement, de solliciter une subvention de 66 000.00 € auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur au titre du FRAT 2020 et de l'autoriser à signer l'Acte d'Engagement.

POUR : 13

ABSTENTIONS : 2 (Mme REBOUL, M. GONZALEZ)

#### **4) AUTORISATION DE POURSUITES AU COMPTABLE PUBLIC**

L'article R 167-24 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par le décret n° 2011-2036 du 29 décembre 2011 qui permet à l'ordonnateur d'autoriser le comptable public à exercer toutes poursuites contentieuses pour le recouvrement des produits locaux de manière temporaire ou permanente.

Monsieur le Maire expose au conseil qu'une autorisation permanente au comptable public rendra le recouvrement des recettes de la collectivité plus aisé.

Monsieur le Maire propose qu'une autorisation générale et permanente de poursuites soit accordée à Mme Claude TEXTORIS, trésorière principale du Centre des Finances Publique de Pertuis pour les actes de poursuites suivants envers les redevables défaillants :

-saisie à tiers détenteur

-saisie-vente

Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel

VOTE A L'UNANIMITE

#### **5) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE C2 A TEMPS COMPLET**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur LORITO Stéphane, Adjoint Technique Territorial, bénéficie de l'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe au titre de la promotion interne.

Il précise que ce nouveau poste à temps complet bénéficiera de l'échelle indiciaire C2 et du déroulement de carrière prévus par le statut particulier des Adjoints Techniques Principaux de 2<sup>ème</sup> classe.

VOTE A L'UNANIMITE

#### **6) ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de reconduire l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France d'un montant annuel de 75 euros et rappelle que cette association a pour but :

- De promouvoir et défendre la commune et ses élus comme base de la démocratie et premier contact avec les citoyens, pour la ruralité et l'aménagement du territoire.

VOTE A L'UNANIMITE

**7) DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE VAUCLUSE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux élections municipales du 15 mars, il y aurait lieu de désigner les délégués chargés de représenter la commune au sein du Syndicat d'Electrification Vauclusien.

Monsieur le Maire propose de désigner :

Monsieur Vincent ESPITALIER

Monsieur Daniel GRAFFOULIERE

VOTE A L'UNANIMITE

**8) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA CLI (Commission Locale d'Information de Cadarache et d'ITER)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition du Président du Conseil Général des Bouches du Rhône faite à toutes les communes situées à moins de 5 km de Cadarache pour la participation à la CLI de CADARACHE.

Cette proposition accompagne un projet de fusion des CLI de CADARACHE et d'ITER destiné à améliorer l'information du public concernant l'ensemble du site de Cadarache.

Conformément au décret n° 2008-251 du 12 mars 2008, le Conseil Municipal doit désigner les représentants de la commune.

Monsieur le Maire propose de désigner :

- madame Laurence DE LUZE

- monsieur Bernard LABBAYE

VOTE A L'UNANIMITE

**9) DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux élections municipales du 15 mars 2020, la Délégation à l'information et à la communication de Défense, qui dépend du Ministère de la Défense, nous demande de désigner un nouveau correspondant défense au sein de la commune. Ce dernier a pour rôle de sensibiliser nos concitoyens aux questions de la défense.

-Monsieur le maire propose la désignation de monsieur PERRIN Michel, comme correspondant Défense de la commune de MIRABEAU

VOTE A L'UNANIMITE

**10) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il y aurait lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Une liste de présentation comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants doit être proposée par le Conseil.

VOTE A L'UNANIMITE

### **11) COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

A la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat;

Outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires;

Sont élus à **l'unanimité** les MEMBRES TITULAIRES de la Commission d'APPEL d'OFFRES :

- LABBAYE Bernard, GRAFFOULIÈRE Daniel, TRÉMÉLO Michel

Sont élus à **l'unanimité** les MEMBRES SUPPLEANTS de la Commission d'APPEL d'OFFRES :

- GIMENEZ Anne-Marie, VITALE Bernadette, ESPITALIER Vincent

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur GONZALEZ et madame REBOUL demandent s'il est possible que les motivations de leurs votes figurent de manière plus détaillée dans le compte-rendu. Monsieur le maire précise qu'un règlement intérieur du conseil municipal est en cours de rédaction et qu'il sera soumis aux conseillers.

Monsieur le maire informe le conseil que la cession de la pharmacie a été finalisée.

Suite à certaines rumeurs, monsieur le maire tient à préciser qu'il n'a jamais été question que la commune ouvre un bar, l'acquisition de la licence IV a été faite uniquement pour éviter qu'elle ne soit perdue.

La décision par ses propriétaires de la fermeture du bar représente un grave préjudice pour la vie du village. De nombreuses interrogations des habitants remontent à la mairie à ce sujet.

Il est clair que la commune ne laissera pas cette situation sans suite.

Fin de la séance à 21h00.